TUTORIEL

Portail Famille : restauration scolaire

Le Portail Famille est accessible depuis le site **www.mes-demarches.rives-en-seine.fr**

1 JE CRÉE MON COMPTE CITOYEN

Cas n°1 : j'ai déjà un Compte Citoyen > continuer à l'étape 1.5
Cas n°2 : vous devez dans un premier temps créer votre Compte Citoyen vous permettant l'accès aux démarches en ligne de la commune.

1.1 Cliquez sur la zone «Créez un compte»

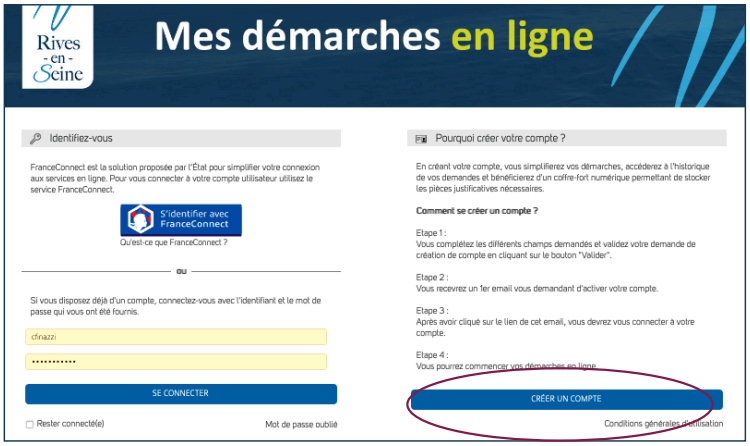

1.2 Complétez les informations demandées.

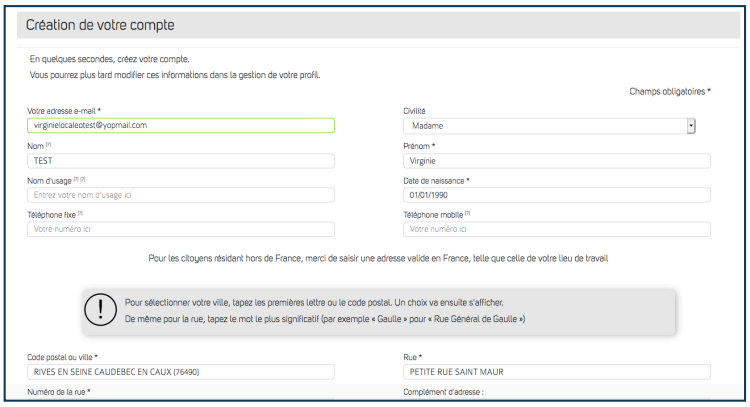

1.3 Activez votre compte : consultez votre boîte mail : vous avez reçu un message intitulé «Activation de votre compte» dans lequel figure un lien.

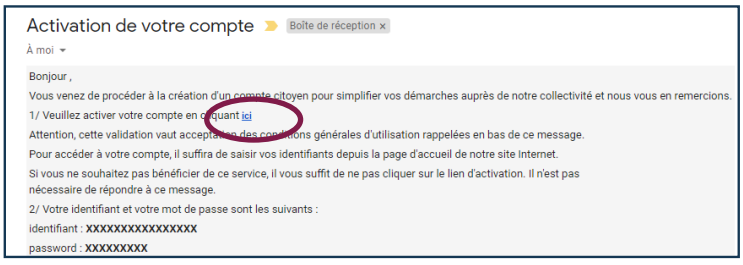

1.4 Cliquez sur «Accédez à votre compte citoyen»

1.5 Se connecter au Compte Citoyen. Identifiez-vous avec les identifiants que vous venez de créer. En cas d'oubli, vous pouvez les retrouver dans le mail d'activation.

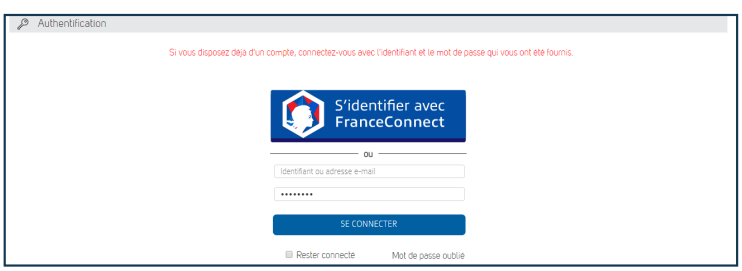

2 JE CRÉE MON COMPTE FAMILLE

2.1 Dans le menu à gauche, cliquez sur «Mon espace famille»

2.2 Renseignez votre identifiant et votre mot de passe indiqués dans le courrier qui vous a été adressé par le service Enfance de la mairie.
Votre compte famille est créé ! Vous pouvez maintenant gérer vos informations personnelles et inscrire votre enfant à la restauration scolaire.

3 JE VÉRIFIE LES INFORMATIONS SUR MON COMPTE FAMILLE

3.1

Visualisez les informations d'identité et d'adresse du responsable de la famille et des enfants en cliquant sur les liens

3.2 Si vous repérez une erreur dans les informations pré-remplies, alertez nos services par mail à mairie@rives-en-seine.fr ou par téléphone au 02 35 95 90 10.

4 POUR RÉSERVER UN REPAS JE DOIS CRÉDITER MON PORTE-MONNAIE NUMÉRIQUE

4.1 Sur la page d'accueil de votre espace famille, cliquez sur l'onglet «Règlements des prestations» puis indiquez le montant que vous voulez ajouter à votre compte. Cliquez ensuite sur «Créditer mon compte».

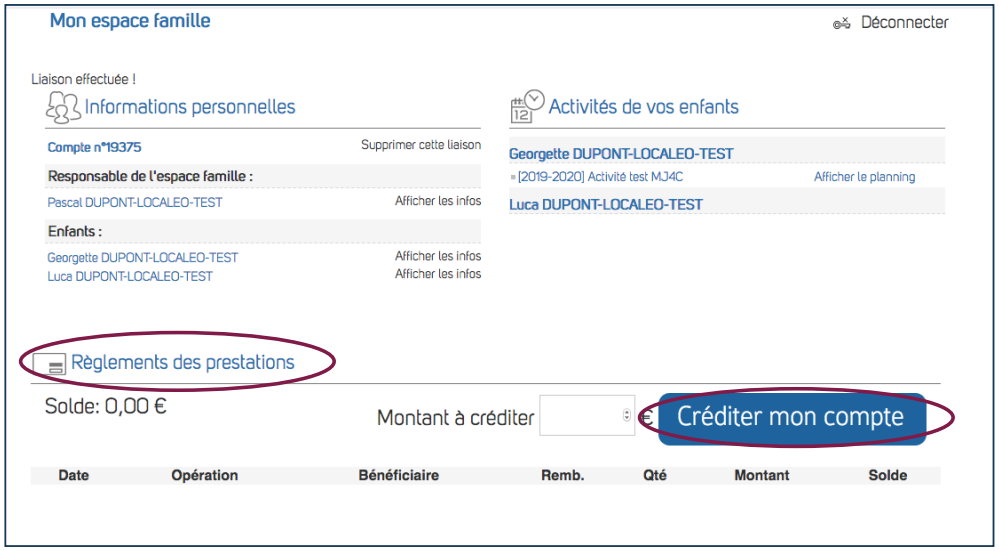

4.2 Continuez vos démarches sur la page DGFIP qui apparaît pour effectuer votre pré-paiement en ligne.

5 JE RÉSERVE LES JOURS OÙ MES ENFANTS VIENNENT DÉJEUNER

5.1 Dans le menu de gauche, cliquez sur «Vos démarche».

5.2 Dans la rubrique «Portail Famille», cliquez ensuite sur «Réservations de restauration scolaire»

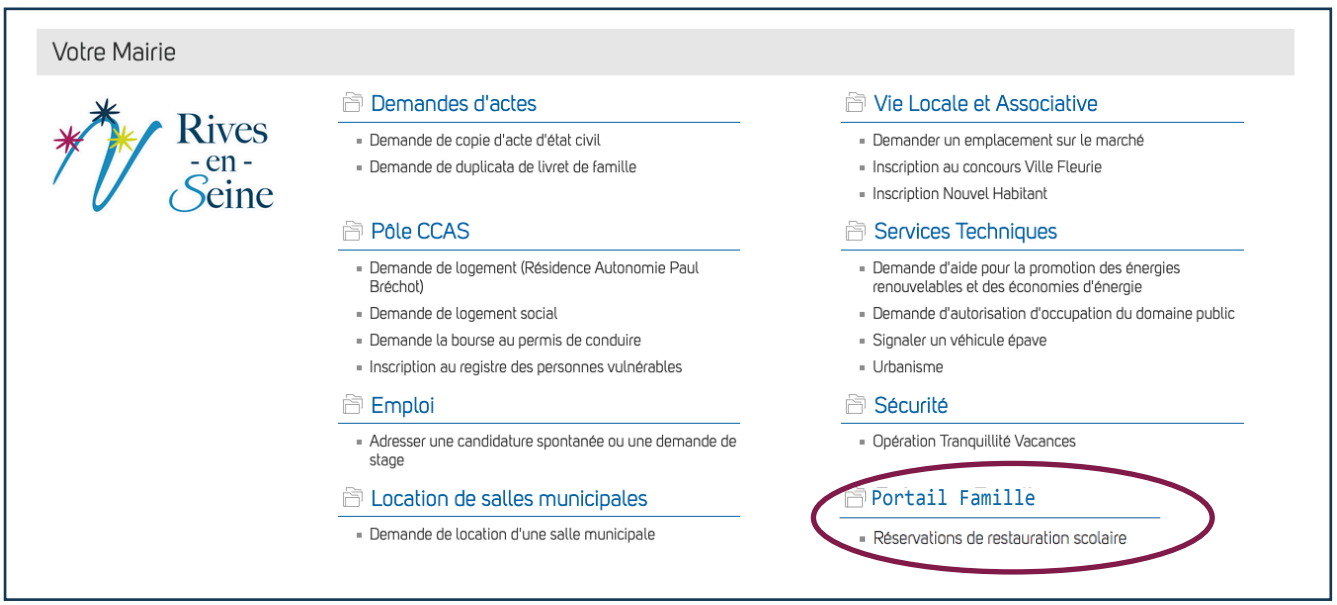

5.3 Sélectionnez l'enfant concerné (vous devez effectuer la démarche individuellement pour chaque enfant).

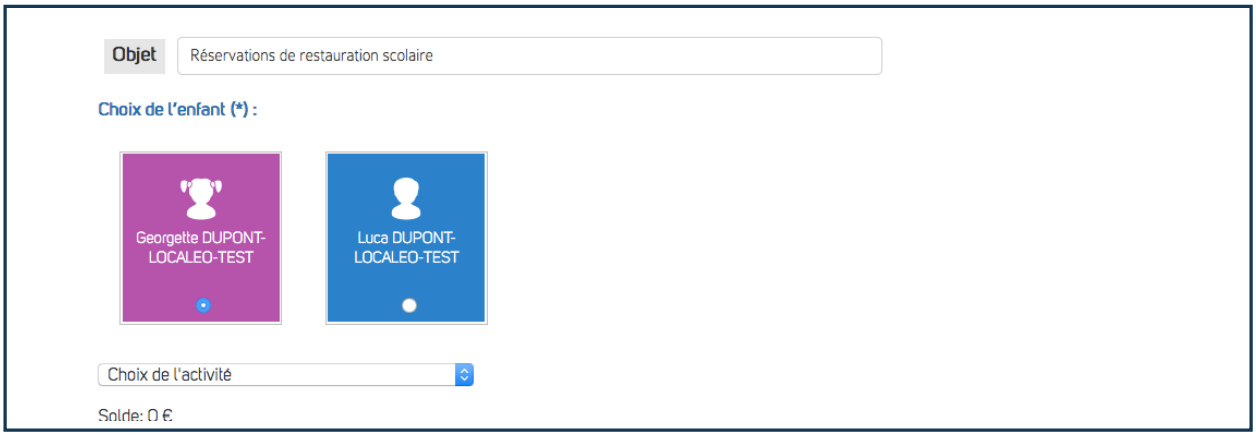

5.4 Sélectionnez ensuite sur le planning les jours où vous souhaitez réserver.
Attention, **IL FAUT RÉSERVER AVANT 10H LA VEILLE**. Vous pouvez réserver, si votre porte-monnaie électronique est suffisamment crédité, pour 2 jours, pour une semaine, pour un mois ou plus...

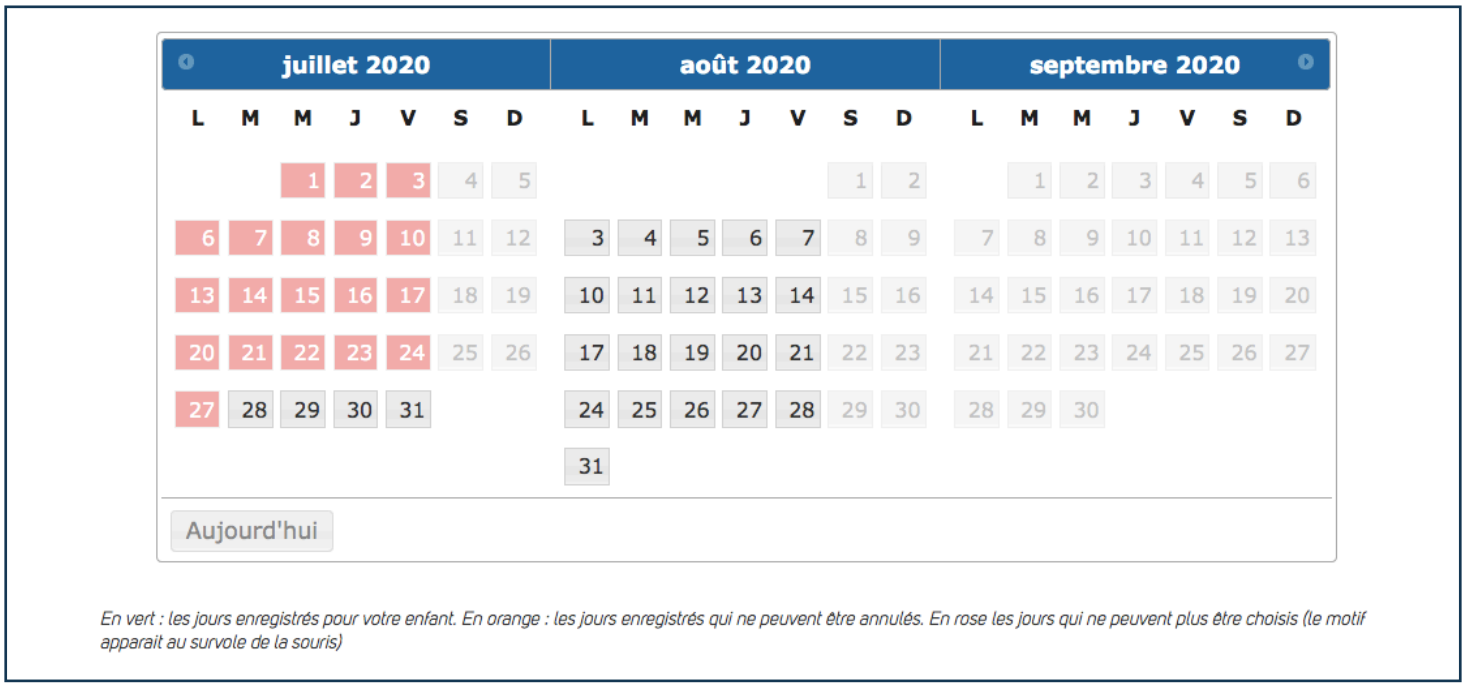

5.5 Cliquez ensuite sur «Envoyer»

Pour tout renseignement sur l'utilisation du Portail Famille, ou sur la restauration scolaire,
vous pouvez nous contacter par téléphone au 02 35 95 90 10 ou par mail à mairie@rives-en-seine.fr